

LES REMONTÉES MÉCANIQUES EN 1999 : UNE ACTIVITÉ TRÈS ATYPIQUE DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT

Alain GALLAIS, Joëlle BAUDAT

D'après le Syndicat national des téléphériques de France (SNTF), environ 380 sites (dont 360 stations et centres de ski) et 400 exploitants ont une activité commerciale de remontée mécanique réalisant 4,6 milliards de francs de chiffre d'affaires (hors taxes, saison 1998-1999). L'enquête annuelle d'entreprise, réalisée en 1999 pour la deuxième fois sur ce secteur, recense quant à elle quelque 190 entreprises actives dont le chiffre d'affaires a été majoritairement généré par l'activité " remontées mécaniques ". Cette dernière peut en effet être une activité auxiliaire ou secondaire d'une administration à vocation générale par exemple, si bien que les exploitants de remontées mécaniques ne sont pas tous affectés à ce secteur et pris en compte dans l'enquête. Les seules entreprises enquêtées et retenues, essentiellement localisées dans les Alpes, emploient l'équivalent de 6 700 personnes à plein temps, pour un chiffre d'affaires de 4,7 milliards de francs (dont 4,6 milliards pour la branche remontées mécaniques proprement dite) et une valeur ajoutée de 3 milliards de francs. L'essentiel du secteur est donc bien décrit, malgré une restriction apparente sur le nombre des unités que compte la profession au sens large.

Quelques spécificités des remontées mécaniques par rapport au secteur des transports : pas d'effectifs "roulants" dans l'activité proprement dite, mais dans une activité pistes souvent associée...

... un exercice comptable décalé, avec un nombre de salariés au 31 décembre très différent de l'effectif moyen en équivalent temps plein ...

Le personnel affecté aux remontées mécaniques proprement dites est presque exclusivement sédentaire, dans la mesure où les téléphériques n'ont généralement pas besoin d'un conducteur qui se déplace en même temps que le véhicule de transport de voyageurs. Cependant, des conducteurs de véhicules de damage sont employés, pour une activité en fait extérieure au transport mais quasiment toujours associée (dans neuf cas sur dix) : l'activité piste de ski¹ au sens large, incluant la sécurité des pistes, la prévention ou les secours, le damage ou la neige de culture. Quand cette activité est intégrée, elle ne génère pas ou peu de chiffre d'affaires direct (de l'ordre de 1% du total), mais elle induit des charges propres (environ 14 % du chiffre d'affaires d'après celles qui tiennent une comptabilité analytique) qui sont répercutées dans le prix des remontées mécaniques. Ce prix correspond alors non seulement au service de transport mais aussi au service auquel le transport permet d'accéder (le fait de pouvoir skier sur une piste entretenue). Si une même unité exerce plusieurs activités facturées séparément et que le chiffre d'affaires des remontées mécaniques est inférieur à celui tiré d'autres activités (telles que la promotion immobilière ou l'hôtellerie-restauration, par exemple), ou si la structure de ses comptes fait apparaître une activité essentiellement non marchande (administration publique locale), cet exploitant n'est pas non plus pris en compte dans cette enquête dont le champ est déterminé par l'activité principale de l'entreprise.

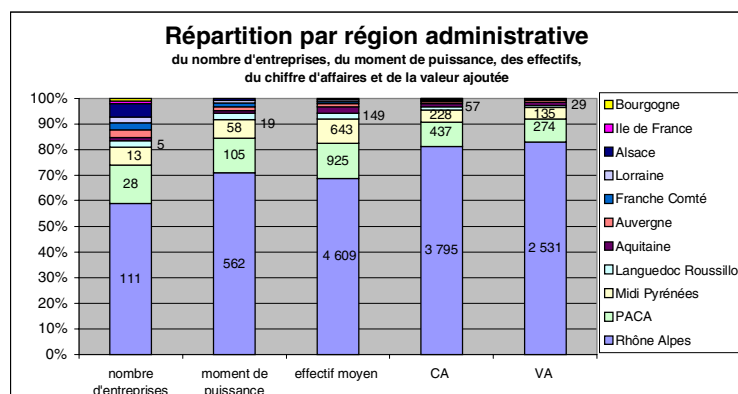
L'effectif salarié au 31 décembre (un peu plus de 10 000 personnes) est en moyenne supérieur de 50 % à l'effectif salarié moyen évalué en équivalent temps complet (6 700 personnes environ), ce qui illustre la saisonnalité marquée de cette activité.

¹ Le secteur comprend aussi très marginalement quelques remontées urbaines, ascenseurs et escaliers mécaniques, hors sports d'hiver.

TÉLÉPHÉRIQUES

Cette saisonnalité explique également la diversité des dates de clôture des exercices comptables. Seules 56 entreprises, soit un petit tiers de celles qui ont répondu à l'enquête, clôturent leur exercice au 31 décembre et douze au 30 novembre. Mais 45 avaient clôturé leur exercice au 30 septembre, 16 au 30 juin, 26 au 31 mai, 14 dès fin mars ou fin avril... Ainsi les exercices pris en compte ici ne comportent-ils en moyenne que neuf mois de l'année 1999, mais toujours la saison d'hiver. Dans le domaine des transports, seul le secteur du transport aérien présente un exercice comptable aussi généralement décalé, en général au 31 mars mais il s'agit de l'application de conventions internationales (IATA) et non pas du reflet d'une activité saisonnière.

... une concentration très forte dans très peu de régions...

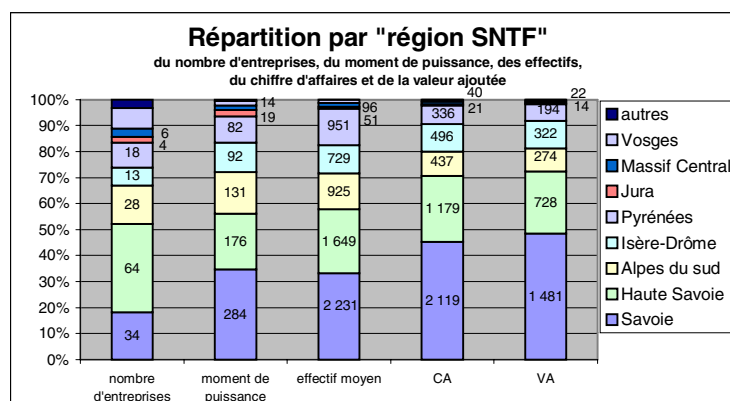


Source : EAE, fichier du STRMTG pour le moment de puissance

Les entreprises du secteur des remontées mécaniques sont principalement associées aux sports d'hiver, donc situées en grande partie dans les Alpes, et plus précisément les Alpes du nord. La répartition par région administrative est peu adaptée pour analyser la répartition spatiale de l'activité au delà du constat d'évidence que la région Rhône-Alpes est la plus concernée (de 60 % à 83 % selon la variable observée), loin devant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (de 9 % à 15 %).

Si l'on analyse la répartition par département ou par ensemble de départements connaissant des situations homogènes, on constate que la Savoie concentre le plus grand effectif salarié et le plus grand chiffre d'affaires, devançant la Haute-Savoie, qui a cependant le plus grand nombre d'entreprises. L'Isère réalise plus, à elle seule, que les Alpes du sud (la partie des Alpes située en région PACA) ou les Pyrénées, pour la saison d'hiver 1999. Il faut cependant préciser que les conditions d'enneigement ont été spécialement défavorables aux Alpes du sud cette saison-là.

La structure des moments de puissance des remontées mécaniques (qu'on définit comme le produit de la dénivelée et du débit horaire maximal de passagers, exprimé ici en milliers de personnes * kilomètres/heures) semble très cohérente avec la structure des effectifs salariés en équivalent temps complet.



Source : EAE, fichier du STRMTG pour le moment de puissance

TÉLÉPHÉRIQUES

... des achats de carburant quatre fois moins élevés que les dépenses d'électricité...

Contrairement à la plupart des secteurs du transport, les remontées mécaniques utilisent peu de carburants hydrocarbures pour leur consommation énergétique (c'est cependant le cas des engins de damage, pour l'activité " pistes "). Ainsi la facture des carburants est-elle au total de trente cinq millions de francs environ, tandis qu'on peut estimer celle de l'électricité à cent vingt millions de francs.

... des immobilisations corporelles d'un niveau important...

Rapportées au nombre de personnes occupées en équivalent temps plein, les immobilisations corporelles en fin d'exercice 1999 sont d'un niveau moyen de 1,5 million de francs. Seuls les gestionnaires d'infrastructure (treize millions de francs) et les transports par conduite (cinq millions de francs) présentent des montants supérieurs. Les transports maritimes ont des niveaux semblables. Les autres secteurs des transports s'étagent de neuf cent mille francs (transport urbain et routier de voyageurs, transport aérien) à deux cent mille francs (transport routier de marchandises, organisation du transport de fret).

... le deuxième plus fort taux d'entretien - réparations...

Le secteur dépense presque deux cent soixante millions de francs en entretien-réparations, soit l'équivalent de 6 % de la production vendue (ce ratio n'inclut pas les prestations internes, qui devraient porter ce chiffre à 7 %). En comparaison, le transport urbain et routier de voyageurs, le transport routier de marchandises, le transport maritime et côtier et les gestionnaires d'infrastructures y consacrent 4 % de leur chiffre d'affaires, le transport ferroviaire, le transport aérien et le secteur de la manutention-entrepasage dépensent 3 %, le transport par conduites 2 %, les organisateurs de transport de fret 1 %. Seul le transport fluvial fait plus, avec 8 %.

Une estimation de la structure des produits et charges d'après l'exploitation du volet spécifique

En % du chiffre d'affaires total

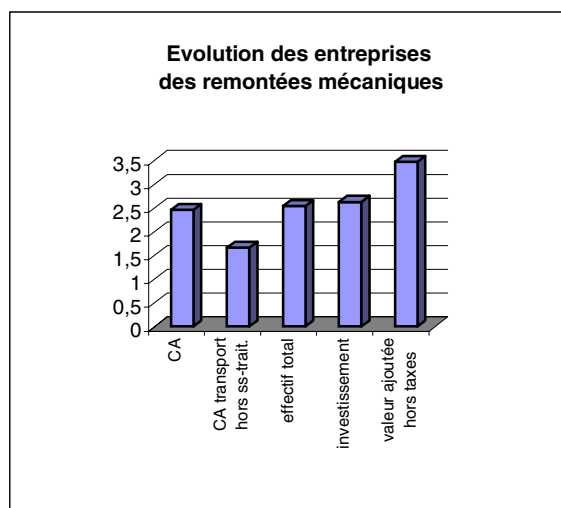
Produits et charges	Secteur	Branche remontées mécaniques	Branche pistes
Production vendue	100 %	98 %	1 %
Charges d'exploitation	90 %	67 %	14 %
Frais de personnel	30 %	23 %	6 %
Electricité	4 %	3 %	1 %
Carburant	1 %	0 %	1 %
Assurances	2 %	1 %	0 %
Impôts locaux	6 %	5 %	0 %
Crédit-bail	3 %	2 %	1 %
Affermages et redevances de concessions	6 %	6 %	0 %
Dotations amortissements et provisions	13 %	10 %	2 %
Entretien - réparations	6 %	6 %	0 %

Source : EAE – volet spécifique

Ces pourcentages, rapportant les produits et les charges au chiffre d'affaires, sont à considérer avec prudence en ce qui concerne les deux dernières colonnes, qui donnent les contributions respectives des branches " remontées mécaniques " et " pistes ". En effet, ces résultats sont obtenus d'après le volet spécifique de l'enquête et seules quinze entreprises (représentant 17 % du chiffre d'affaires) ont une comptabilité analytique permettant de distinguer (et encore pas totalement) ces fonctions.

TÉLÉPHÉRIQUES

Une évolution 1999 favorable



Source : EAE

Compte tenu des modifications de structure ou de classement sectoriel intervenues entre les deux premières années d'enquête, le calcul des évolutions entre 1998 et 1999 n'a de sens qu'en se restreignant aux entreprises qui n'ont connu ni modification de structure, ni changement de classement sectoriel. Globalement, le chiffre d'affaires augmente alors de 2,5 %, et d'environ 1,7 % pour la branche " remontées mécaniques " proprement dite. Les effectifs et l'investissement suivent la même hausse que le chiffre d'affaires. Peu touchée par la hausse des carburants qui affecte les autres secteurs, sa valeur ajoutée augmente de 3,5 %. Environ cinquante entreprises ont cependant un chiffre d'affaires en baisse d'une année sur l'autre, en moyenne de 12 %. Les entreprises des Hautes-Alpes ont été particulièrement affectées, tandis que celles de l'Isère ou des Alpes-Maritimes ont eu des évolutions mitigées. L'hétérogénéité est encore plus importante si l'on considère la valeur ajoutée.

Le résultat net a globalement doublé en 1999 par rapport à 1998, à environ trois cent cinquante millions de francs. La marge nette d'exploitation (rapport du résultat net au chiffre d'affaires) des remontées mécaniques s'élève ainsi à 8,3 %. Ce résultat est à mettre en regard des investissements, qui sont importants : ils représentent, en 1998 comme en 1999, entre six cent cinquante et sept cents millions de francs. En outre, ce résultat d'ensemble masque de fortes disparités : trente entreprises ont présenté un résultat net négatif en 1999.

Enquête annuelle d'entreprise transport

Cette enquête, d'intérêt général et obligatoire, est effectuée à un rythme annuel auprès des entreprises dont l'activité principale relève du transport (au sens de la nomenclature d'activités française de 1993).

L'enquête annuelle d'entreprise " transport " permet d'établir des statistiques sur les principales caractéristiques économiques des entreprises du secteur des transports : structure des activités des entreprises, évolution de leurs performances économiques et de leur compétitivité, niveau des investissements et de l'emploi... La vocation de l'enquête est d'adapter un volet spécifique à chaque sous-secteur particulier. Elle sert en outre à répondre aux demandes de la Commission européenne dans le cadre du règlement structurel sur les entreprises, dont l'un des objectifs est d'améliorer la comparabilité des résultats sur les différents secteurs d'activité économique entre les pays de la Communauté.

Les remontées mécaniques ne sont couvertes par cette enquête que depuis 1998. Auparavant, ces entreprises étaient suivies en particulier par l'observatoire économique du Syndicat national des téléphériques de France et le Fichier économique des remontées mécaniques du Service technique des remontées mécaniques et transports guidés, associé au Service d'études et d'aménagement touristique de la montagne.